

Département du Bas-Rhin

Arrondissement de
Sélestat-Erstein

COMMUNE DE KRAUTERGERSHAIM

**Extrait du registre
des délibérations du Conseil Municipal****Séance du 04 février 2025**

Nombre de conseillers élus : 19	Sous la présidence de M. René HOELT, Maire.
Conseillers en fonction : 18	Secrétaire de séance : M. Jean-Michel CHALON
Conseillers présents : 10	Date de convocation : 30 janvier 2025
Conseillers absents : 8	Membres présents : Mme et MM. Jean-Michel CHALON, Gaël GREULICH, René HOELT, Denis LEHMANN, Didier MEYER, Régis MEYER, Damien PFLEGER, Bernard STOEFFLER, Thierry STOEFFLER, Corinne WEBER.
Procuration : 1	Membres absents excusés : Mmes et M. Valérie BENTZ, Monique DELL, Marie Hélène GOEPP, Nicolas GUTH, Françoise KOELL, Carole MENDY, Alice REIBEL, Caroline WAGENTRUTZ.
	Membre absent ayant donné procuration : Mme Alice REIBEL à M. Régis MEYER.

Monsieur le Maire a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Délibération n° COMM20250203**Objet : Délégations permanentes du Maire – articles L.5211-10 et L.5211-9 du CGCT – Compte-rendu d'information au 04/02/2025**

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux pouvoirs délégués au Maire par le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° COMM20200502 portant délégation des attributions du Conseil Municipal au Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE du compte rendu d'information dressé par Monsieur le Maire sur les décisions prises en vertu des pouvoirs de délégation qu'il détient selon l'article L.2122-22 du CGCT.

• **Devis signés :**

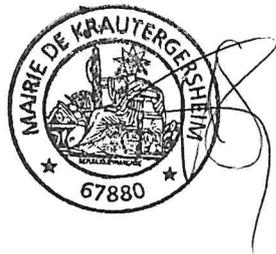
- devis CIP – Ajout de 4 pages au bulletin annuel pour un montant H.T. de 568,00 €
- devis ARMBRUSTER – Achat de terreau pour un montant H.T. de 1 093,00 €
- devis HOULLÉ – Fourniture d'une pompe de relevage concernant l'installation du dentiste pour un montant H.T. de 563,03 €
- devis OPERIS – Avenant au contrat concernant la licence d'un progiciel (instruction des dossiers d'urbanisme) pour un montant H.T. de 130,00 €
- devis DISTEL – Location d'un camion nacelle pour un montant H.T. de 311,00 €
- devis OMNICYAN – 2 forfaits pour téléphones mobiles pour un montant H.T. de 29,80 €/mois

- devis AMS – Fourniture et installation de lampes pour vidéoprojecteur à l'école et maintenance des équipements pour un montant H.T. de 778,00 €
 - devis VOEGEL – Elagage de 34 platanes au niveau de la place des Fêtes pour un montant H.T. de 8 980,00 €
 - devis SARL LEDERMANN – Taille des cyprès du terrain de foot pour un montant H.T. de 680,00 €
 - devis AMF – Assurance pour la couverture de la responsabilité pécuniaire des gestionnaires publics pour un montant TTC de 518,45 €/an
- **Indemnisation de sinistre :**
- remboursement GROUPAMA suite à un dégât des eaux à l'Espace Loisirs d'un montant de 1 956,58 €

Pour extrait conforme,
Krautergersheim, le 06 février 2025

Le Maire, René HOELT

Le Secrétaire de séance, Jean-Michel CHALON



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant M. le Maire de Krautergersheim dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse de l'administration en cas de recours administratif préalable. Le tribunal administratif peut être saisi par télérecours à l'adresse internet suivante : <https://www.telerecours.fr/>